



# e-Foot Officiel 94

## SOMMAIRE

### Communiqués

#### INFOS

- \*\* Date Parutions dernières divisions
- \*\* Modifications lois du jeu
- \*\* Présentation des nouveaux collègues
- \*\* Horaires Officiels des matchs
- \*\* Infos Ligue
- \*\* Inscription Bénévole
- \*\* Parienté Avocats

### Procès-verbaux

#### Commissions

- Calendriers

#### Annexes

- \*\* Catégories d'âges
- \*\* Planning Formations
- Location Véhicules

### A Consulter sur Footclub

Néant



Egalement consultable sur notre site internet  
<http://districtvaldemarne.fff.fr/documents/>

## «DEBUT DES COMPETITIONS»

Seniors D1 (Groupe 12) :	Samedi 20 septembre 2025
Seniors D2 (2 Groupes 12) :	Dimanche 21 septembre 2025
Seniors D3 (2 Groupes de 10) :	Dimanche 05 octobre 2025
Futsal D1 5 (Groupe de 10)	Samedi 20 septembre 2025
Jeunes (U18 & U16) (Groupes 10)	Dimanche 05 octobre 2025
U15 D1 (Groupe 12)	Samedi 27 septembre 2025
<i>(Une D2 sera constituée à la rentrée avec les nouveaux engagements)</i>	
U14 D1 (Groupe 12)	Samedi 27 septembre 2025
U14 Phase de brassage	Samedi 05 octobre 2025
Anciens D1 et D2 (groupes 12)	Dimanche 21 septembre 2025
Anciens D3 (groupes 14)	Dimanche 21 septembre 2025
<i>(Suppression de la D4 Anciens suite au non-réengagement de nombreuses équipes)</i>	
Anciens +45 Ans (groupes 12)	Dimanche 21 septembre 2025
Anciens +55 Ans (groupes 10)	Dimanche 05 octobre 2025



## Réunion d'information « Nouveaux Clubs » et clubs ayant des nouveaux dirigeants-es (Bulletin d'inscription à l'intérieur du journal)



### Mardi 16 septembre 2025 à 18h00

Au Siège du District 131 Bld des Alliés - 94500 CHAMPIGNY SUR MARNE

#### Ordre du jour

- Utilisation « Foot club »
- FMI (Feuille de match informatisée)
- Questions diverses (\*)

## FORMATIONS CFI

TOUT SAVOIR = <https://districtvaldemarne.fff.fr/simple/formati>

## FORMATIONS FIA



#### FOOTBALL

- Session n°1 - 20, 21, 27 et 28 septembre 2025
- Session n°2 - 25, 26 octobre, 1er et 2 novembre 2025
- Session n°3 - 29, 30 novembre, 6 et 7 décembre 2025
- Session n°4 - 7, 8, 14 et 15 février 2025

Lien football : <https://maformation.fff.fr/formation/59-formation-initiale-d-arbitre.html>

#### Futsal

Session unique - 4, 5, 11 et 12 octobre 2025

Lien futsal : <https://maformation.fff.fr/formation/60-formation-initiale-d-arbitre-futsal.html>

## Réunions de Rentrées « FOOT EFFECTIF REDUIT »

- LUNDI 8 SEPTEMBRE A 19H - REUNION U12/U13
- LUNDI 15 SEPTEMBRE A 19H - REUNION U10/U11
- LUNDI 22 SEPTEMBRE A 19H - REUNION U6/U9

Rendez-vous au District du Val de Marne de Football  
131, boulevard des Alliés 94500 Champigny/marne

Tous les clubs sont tenus d'y participer (sous peine d'amende de 100 euros).  
Tous les responsables de la catégorie concernée et le responsables Ecole de Foot sont conviés.

## Edition N° 726 du Jeudi 4 Septembre 2025

# COMMUNIQUES

# INFOS



Tous les **PROCES-VERBAUX** peuvent être consultés sur notre **SITE INTERNET**,  
chaque jeudi après-midi : <https://districtvaldemarne.fff.fr>

\*Documents & \* Procès-Verbaux

## TROPHEES « CHAMPIONS »

**Les Clubs détenteurs des Trophées CHAMPIONNATS 2023/2024 sont invités à les retourner au District avant le 25 Août 2025 :**

**U14** VGA ST MAUR US  
**FUTSAL** HAY LES ROSES 94 FUTSAL  
**SENIORS FEM.** VITRY ES

## LE DISTRICT DU VAL DE MARNE

**Recrute pour la nouvelle saison 2024/2025 – *Bulletin d'inscription à l'intérieur du journal***

**Vous êtes désireux de vous investir en tant que commissaire du District, vous souhaitez mettre vos compétences et votre expérience au service de l'intérêt général, vous avez de la disponibilité, n'hésitez pas à postuler pour intégrer, par exemple, l'une des commissions ci-dessous :**

- Commission de Discipline (réunion hebdomadaire en soirée pour traiter les incidents disciplinaires)
- Commission d'Appel Disciplinaire (réunion sur convocation en soirée pour traiter les incidents disciplinaires de seconde instance)
- Commission des Statuts & Règlements (réunion en soirée pour traiter les dossiers réglementaires)
- Commission d'Organisation des Compétitions (réunion hebdomadaire en après-midi pour assurer le suivi des compétitions)

Pour toutes ces commissions, une maîtrise des outils informatiques est un plus.

**Les candidatures sont à adresser par mail : [secretariat@districtvaldemarne.fff.fr](mailto:secretariat@districtvaldemarne.fff.fr)**

## Demande d'entente saison 2025/2026

Le District du Val de Marne de football demande de bien vouloir envoyer vos demandes d'ententes (article 11.7 du Règlement Sportif Général).

Attention, la procédure pour les demandes d'ententes doit passer par le footclub du club support.

### **Voir procédure ci-dessous:**

Sur Footclubs cliquez dans le menu « organisation » puis « Vie du club ».



**Sélectionnez « Entente » dans le type de demande, puis complétez le formulaire qui s'affiche :**

- Choisir la saison
- Choisir l'équipe : seules les équipes préalablement engagées à partir de la catégorie U12 sont affichées (pour le foot d'animation, cliquez sur « créer une nouvelle équipe »).
- Choisir le(s) club(s) constituant l'entente
- Saisir le nom souhaité pour l'entente
- Choisir la(les) installation(s) attribuées par défaut où auront lieu les rencontres de l'entente
- Renseigner dans le motif le club conservant la place sportive à l'issue de la saison 2024/2025

Type de demande \*

Entraine

**Article 30 bis des Règlements généraux de la F.F.F.**  
 La déclaration d'une entente doit être formée par le club support de cette entente.  
 Avant de continuer, assurez-vous que vous êtes bien le club support de l'entente.  
 Attention, la prise en compte effective d'une entente est soumise à validation du District.

Sociétés concernées \*

Création \*

Club support

Clubs constituant l'entente \*

Recherche (n° d'affiliation, nom du club, ...)

Club:

Recherche

Appliquer

Noms souhaités pour l'entente \*

ENT

(OU - ENT, CLUBS CLUBS CLUBS)

Installations où auront lieu les rencontres de l'entente \*

Recherche selon clubs

Autre installation

Commentaires

Appliquer

Motif amenant la constitution de cette entente

\* champ obligatoire

Retourner la dernière

Une fois la demande complétée et transmise, elle sera traitée puis validée par le comité directeur du District.

Veuillez en parallèle informer la direction par mail : [secretariat@districtvaldemarne.fff.fr](mailto:secretariat@districtvaldemarne.fff.fr)

## Article 11 - Les Obligations

### Article 11 - Les obligations

11.1 - Les équipes obligatoires pour les compétitions seniors du dimanche après-midi sont les suivantes :



#### D1

##### ➤ SENIORS :

Une deuxième équipe Senior disputant un championnat national, régional ou départemental qui s'inscrit dans la pyramide des compétitions masculines menant au plus haut niveau professionnel du football libre.

##### ➤ JEUNES FOOTBALL A 11 :

3 équipes de jeunes de football à 11 dans les championnats nationaux, régionaux ou départementaux.

Etant précisé que ces 3 équipes doivent être :

- De catégories différentes et prises parmi les U14, U15, U16, U17, U18, U19 et U20,
- **Ne peuvent être des équipes féminines.**

##### ➤ FOOT A EFFECTIF REDUIT :

- 2 équipes dans les criteriums régionaux ou départementaux (U11, U12 ou U13),
- Obligation pour ces 2 équipes de participer à l'ensemble des manifestations inscrites au calendrier du District du Val de Marne de Football jusqu'à leur terme.
- Les équipes à effectif réduit peuvent être mixtes ou Féminines.



#### D2

##### ➤ SENIORS :

- 2 équipes

##### ➤ JEUNES :

- 3 Équipes de jeunes dont 2 parmi (U14, U15, U16, U18)
- Ou bien une équipe U20
- Ou une équipe féminine U15F à 11.
- Ou U18F à 11 qui peut remplacer la 3<sup>ème</sup> équipe de jeunes.

##### ➤ Foot à effectif réduit :

- 2 équipes (de U8 à U13)
- Les équipes à effectif réduit peuvent être mixtes ou Féminines
- Obligation pour les 2 équipes de participer à l'ensemble des manifestations inscrites au calendrier du District du Val de Marne de Football.

**Attention les clubs accédant à la D2 sont tenus de respecter toutes les obligations ci-dessus dès la 1<sup>ère</sup> saison.**



#### D3

##### ➤ SENIORS :

- 1 équipe
- Après deux saisons dans cette division, obligation d'une équipe de jeunes – Filles ou Garçons de U8 à U20.



#### D4

##### ➤ SENIORS : E-FOOT 94 N°726 Page 4 de 30

- 1 équipe

- Pas d'obligation.

## Installation de la FMI

À l'approche de la reprise des compétitions 2025-2026, veuillez trouver ci-dessous quelques rappels en matière d'usage de la FMI pour (re)sensibiliser les clubs, les nouveaux dirigeants et les encadrants d'équipes.

Nous vous invitons à reprendre le contenu ci-dessous ainsi que le guide utilisateur (envoyer par mail à tous les clubs le 23/07/25) et sur notre site internet. <http://districtvaldemarne.fff.fr>

### Note spécifique déploiement WebAPP FMI

La dernière version de la WebApp FMI peut être déployée sur l'ensemble de vos territoires. Cette solution présente de nombreux avantages par rapport à l'application traditionnelle 3.9.0 qui n'est plus disponible sur les dernières versions d'Android.

Elle offre une meilleure stabilité et des fonctionnalités optimisées. Vous pouvez dorénavant promouvoir activement cette solution auprès de vos clubs en remplacement de l'application mobile historique.

### 1. Versions disponibles

- **Application FMI historique**
  - Dernière version *Play Store* : 3.9.0.0
  - Dernière version *Apple Store* : 3.9.0
- **⚠ Attention** : l'application FMI 3.9.0 n'est plus disponible sur les dernières versions d'Android. Pour les utilisateurs Android avec des versions récentes, il convient donc d'utiliser la *WebApp FMI* (cf ci-dessous).
- **WebApp FMI**
  - Dernière version : 5.0.5
  - Guide utilisateur pour la mise à jour de l'application ci-joint

### 2. Mots de passe

Les mots de passe des comptes utilisateurs Footclubs ayant une habilitation "*Gestion feuille de match informatisée*" ET qui étaient amenés à expirer dans les 3 prochains mois ont été réinitialisés.

Les utilisateurs doivent avoir procédé à la modification de leur mot de passe **avant le jour J** :

- Pour les utilisateurs Footclubs : en se connectant à Footclubs (<https://footclubs.fff.fr>)
- Pour les utilisateurs exclusivement FMI (Invité FMI) : en utilisant le module dédié dans la rubrique assistance de la FMI (<https://fmi.fff.fr/assistance>)

### 3. Paramétrage utilisateurs / équipes

Les associations d'équipes de l'ensemble des comptes utilisateurs Footclubs ayant une habilitation "*Gestion feuille de match informatisée*" ont été réinitialisées.

Les correspondants Footclubs des clubs doivent **obligatoirement** ressaisir le bon paramétrage de chaque compte avant les premiers matchs :

- **Simplification du paramétrage** :
  - La case "*Compte rattaché à la nouvelle application de gestion des compétitions*" a été supprimée
    - Seule la case "*Gestion feuille de match informatisée*" doit être COCHÉE quelle que soit la nature et l'origine de l'épreuve
- **Paramètres à vérifier** :
  - Type de Profil
  - Gestionnaire feuille de match informatisée
  - Équipes affectées :

Organisation > Utilisateurs Footclubs > Caractéristiques

Utilisateur: Didier MAZEAS  
 Code d'accès: DMAZEAS  
 Type de profil:  Gestionnaire  Invité

Profil: Invité organisation, licences et compétitions

Gestion feuille de match informatisée:

Signataire des demandes de licences dématérialisées:

Actif: Actif

Niveau Footclubs: Utilisateur expérimenté

Téléphone: 0660905757

Adresse mail: didier.mazeas@str.fr

Date de dernière connexion: 04/11/2020 13:43:19

Valider Rafraîchir

<input type="checkbox"/>	Catégorie	Equipe	Compétition la plus élevée
<input type="checkbox"/>	Libre / Senior	Pruniers Us 1	Départementale 2
<input type="checkbox"/>	Libre / Senior	Pruniers Us 2	Départementale 4 (2024-2025)
<input type="checkbox"/>	Libre / U19 - U18	Pruniers Us 21	Coupe Gambardella Crédit Agricole
<input type="checkbox"/>	Libre / U15 - U14	Pruniers Us 1	U15 Départemental 2 (2024-2025)
<input type="checkbox"/>	Libre / U13 - U12	Pruniers Us 1	U13 Départemental 2 (2024-2025)
<input type="checkbox"/>	Libre / U13 - U12	Pruniers Us 2	U13 Départemental 3 (2024-2025)
<input type="checkbox"/>	Libre / Football d'animation	Pruniers Us 1	U11 Critérium 2 (2024-2025)
<input type="checkbox"/>	Libre / Football d'animation	Pruniers Us 2	U11 Critérium 4 (2024-2025)
<input type="checkbox"/>	Libre / Senior F	Ent. Pruniers 1	Seniors Féminines A 8 (2024-2025)
<input type="checkbox"/>	Libre / U15 F - U14 F	Pruniers Us 1	

**NB :** Pour les utilisateurs qui avaient 2 comptes pour gérer le double paramétrage lié à la case "Compte rattaché à la nouvelle application de gestion des compétitions", le correspondant Footclubs du club peut supprimer le second compte.

#### 4. Préparation des équipes

L'équipe recevante ET l'équipe visiteuse doivent réaliser la préparation des équipes via l'interface web (<https://fmi.fff.fr>) **UNIQUEMENT**.

- Ceci permet de récupérer les données en temps réel et d'éviter des échanges de données inutiles sur la tablette :
  - **Pour les matchs du samedi :** dès le mardi et jusqu'au vendredi soir au plus tard
  - **Pour les matchs du dimanche :** dès le mercredi et jusqu'au samedi soir au plus tard
  - **Pour les matchs du lundi :** à partir du lundi matin et au plus tôt avant le match

#### 5. Récupération des rencontres et chargement des données du match - Uniquement l'équipe recevante !

Les actions de récupération des rencontres et de chargement des données du match ne sont nécessaires **qu'une seule fois**.

Elles doivent être réalisées sur la tablette de l'équipe recevante :

- **Pour les matchs du samedi :** à partir du vendredi minuit jusqu'au moins 2 heures avant le début de la rencontre
- **Pour les matchs du dimanche :** à partir du samedi minuit jusqu'au moins 2 heures avant le début de la rencontre
- **Pour les matchs du lundi :** à partir du lundi matin et jusqu'à 2 heures avant le début de la rencontre

#### Important :

- L'équipe recevante est en charge de la FMI ⇒ c'est la seule qui doit réaliser les opérations de récupération de données
- L'équipe visiteuse ne doit faire que des préparations via l'interface WEB
- Si la récupération des données par le club recevant n'inclut pas les dernières modifications faites par l'équipe visiteuse, **il est inutile de récupérer de nouveau les données**. Il suffit d'aller directement dans la partie feuille de match de la FMI pour modifier les compositions avant la rencontre au stade si besoin, l'équipe adverse fera ces ajustements.

#### 6. Ressources d'aide

- FAQ Générale FMI : <https://hosted-product.app.smart-tribune.com/faq/private/fff/?buildName=fmi&tag=fmi-1183>
- FAQ WebApp FMI : <https://hosted-product.app.smart-tribune.com/faq/private/fff/?thematic=webappfmi>

En cliquant sur le « ? » disponible en haut à droite de l'application « Compétitions » dans Footclubs  
OU

Via cette URL : <https://hosted-product.app.smart-tribune.com/faq/private/fff//?tag=nouveau-module-compétition-1179> clubs seront traités par le District du Val-de-Marne de FOOTBALL.

### Traitement des e-mails qui doivent être « officiel » .....@lpiff.fr

Afin que nous puissions traiter ces derniers dans les meilleurs délais nous vous demandons de bien vouloir indiquer à chaque correspondance :

**Le numéro du match / La catégorie / Le match / La date**

**Nom, Prénom et fonction du signataire du mail**

-Eviter de mettre en copie le district si vous n'avez pas encore l'accord du club adverse (doublon des mails aux commissions)

-Indiquer la liste des matchs + arrêté municipal (lors de fermetures des terrains par les municipalités)

-De mettre plusieurs boîtes mails des services du District en copie

(exemple : cda+technique+formation...)

-De faire doublon pour les changements via Footclubs et boîte mail du district

### Modes d'envoi du courrier à la Commission du Football à Effectif Réduit

E-mail : [cfaer94@gmail.com](mailto:cfaer94@gmail.com)

### Attestation D'affiliation

Les clubs ont dorénavant la possibilité d'éditer une attestation d'affiliation à tout moment depuis FOOTCLUBS via le menu =

« ORGANISATION / EDITIONS & EXTRACTIONS / ONGLET ATTESTATION AFFILIATION »

### La Commission de Discipline

Rappelle aux joueurs-joueuses, éducateurs-éducatrices, dirigeants-dirigeantes et aux arbitres qu'ils doivent adresser dans un délai de 48 h suivant la rencontre un rapport circonstancié sur les motifs des expulsions ou sur les incidents.

### Planning Des Parutions - Journal E-Foot 94 2025/202

JUILLET	3	10	24 <i>(Spécial Calendriers)</i>		
AOUT	28				
SEPTEMBRE	4	11	18	25	
OCTOBRE	2	9	16	23	30
NOVEMBRE	6	13	20	27	
DECEMBRE	4	11	18		
JANVIER	8	15	22	29	
FEVRIER	5	12	19	26	
MARS	5	12	19	26	
AVRIL	2	9	16	23	30
MAI	7	14 <i>(férié)</i>	21	28	
JUIN	4	11	18	25	
JUILLET	2	09	23 <i>(Spécial Calendriers)</i>		

## Avis aux Clubs

### « Modification de l'article 14 des RSG dans un but de clarification »

14.11.1 – Dans le cas d'une division composée de plusieurs groupes et impliquant la notion de meilleur deuxième et suivant, si l'équipe classée meilleure deuxième ne peut pas ou ne veut pas monter, elle ne sera pas remplacée par celle classée troisième ou suivante de son groupe ; dans ce cas c'est l'équipe classée seconde meilleure deuxième qui accède à la division supérieure.

#### **PortailClubs : Tout savoir pour s'inscrire**

PortailClubs est un outil conçu par la Fédération Française de Football vous permettant de gérer de manière facilitée votre club. C'est un outil grâce auquel vous pourrez aisément naviguer entre tous les outils digitaux de la FFF (Footclubs / FAFA etc).

Sur PortailClubs, vous retrouverez des informations et documents qui correspondent à votre profil. Cet outil s'adresse à tous les dirigeant(e)s, éducateurs/éducatrices, arbitres et salarié(e)s de tous les clubs affiliés à la FFF.

Outil indispensable notamment pour les inscriptions aux formations.

### **Peut-on jouer avec une licence non validée ? OUI !**

Une licence qui apparaît sur la tablette sous le statut de « Licence Non Validée » est une licence dont la demande a été saisie par le club, via Footclubs, mais que la ligue n'a pas encore traitée.

Dès la saisie de la demande par Footclubs, le joueur ou la joueuse est licencié(e) et donc assuré(e).

Un joueur ou une joueuse dont la licence apparaît comme « non validée » peut donc participer à une rencontre, sous réserve, bien sûr du respect du délai de qualification de 4 jours francs à compter de la date d'enregistrement (c'est-à-dire la date de la saisie de la demande de licence).

Dans l'hypothèse où, ensuite, le dossier de demande de licence s'avèrerait incomplet, il suffit de le compléter, dans les 4 jours francs à compter de la notification par la Ligue de la ou des pièce(s) manquant(es) pour que la date d'enregistrement de la licence reste celle de la saisie de la demande de licence, par Footclubs.

# Dates de parution sur E-FOOT 94 et Site Internet du District

Début des Championnats Dernières Divisions et Plateaux U6 à U13

Saison 2025/2026



Catégories Divisions	Dates début des Compétitions	Dates de Parution
SENIORS (D4)	05.10.25	19.09.25
CDM (D1)	28.09.25 ou 05.10.25	19.09.25
U18 (D3)	05.10.25	19.09.25
U16 (D4)	05.10.25	19.09.25
FUTSAL (D2)	27.09.25 ou 04.10.25	19.09.25
U12 & U13	<p><u>INTERCLUBS</u></p> <p>04.10.25</p> <p><u>Début des Critériums toutes catégories</u></p> <p>A partir du 8 Novembre 2025</p>	<p><u>JOURNEES ACCUEILS</u></p> <p>20.09.25</p>
U10 & U11		
U8 & U9		
U6 & U7		
FEMININES (D1)		



# MODIFICATIONS LOIS DU JEU 2025/2026



Applicable dès la 1ère journée

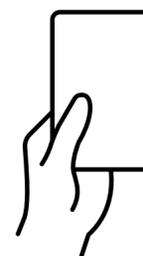
## RÈGLE 8 SECONDES



Le gardien dispose désormais de 8 secondes maximum pour relancer le ballon, sinon un corner est accordé à l'adversaire.

## CARTON BLANC

Lorsqu'un officiel d'équipe adopte un comportement contestataire, l'arbitre peut lui adresser un carton blanc, ce qui entraîne l'exclusion temporaire de 10 minutes du capitaine.



## PAUSE APAISEMENT



L'arbitre peut interrompre temporairement le match pour calmer les tensions entre joueurs ou officiels, rappeler les règles de comportement et rétablir un climat serein avant de reprendre le jeu.

## COLLABORATION CAPITAINE

Le capitaine de l'équipe est l'unique relais à l'arbitre et ce, après une décision, tandis que les autres joueurs s'exposent à une sanction disciplinaire.





# MODIFICATIONS LOIS DU JEU 2025/2026



## Précisions règle des 8 secondes

### LOI 12



#### Objectifs :

Accélérer la reprise du jeu  
Éviter les pertes de temps volontaires et stratégiques

#### Conditions :

Applicable à tous les niveaux de compétition

#### Définitions :

Le décompte des huit secondes débute à partir du moment où l'arbitre estime que le gardien est **clairement en possession du ballon et en pleine capacité de le jouer, avec ses mains.**

Le gardien est en possession du ballon dès lors qu'il le tient entre ces mains ou une surface, le maintient sur une main ouverte, le fait rebondir le sol ou le lance en l'air.

L'arbitre indiquera le décompte lorsqu'il restera cinq secondes.

Si un gardien de but conserve le ballon à la main pendant plus de huit secondes, l'arbitre accorde un **corner à l'équipe adverse.**



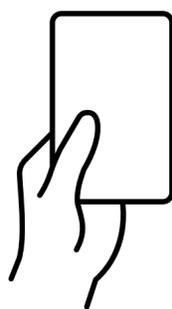


# MODIFICATIONS LOIS DU JEU 2025/2026



## Exclusion temporaire d'un officiel d'équipe

### CARTON BLANC



#### Objectifs :

Impliquer directement les capitaines et officiels dans la gestion comportementale.  
Prévenir les **débordements** dès les premiers signes d'escalade verbale ou comportementale.

#### Conditions :

Application en compétitions de District (**D1 SE, D2 SE, D3 SE et sur demande en D4 SE**).  
Chaque équipe ne peut recevoir **qu'un seul carton blanc par match**.

#### Définitions :

Lorsqu'un **officiel d'équipe** (entraîneur ou dirigeant) adopte un **comportement contestataire**, l'arbitre lui adresse un carton blanc.

Cette sanction **entraîne l'exclusion temporaire du capitaine** (ou du vice-capitaine si le gardien est capitaine) pendant **10 minutes**, sans remplacement possible.

Après 10 minutes, le capitaine reprend sa place avec autorisation de l'arbitre.  
En cas de récidive d'un officiel, l'arbitre applique les sanctions disciplinaires classiques (avertissement ou exclusion).



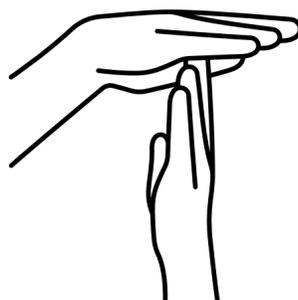


# MODIFICATIONS LOIS DU JEU 2025/2026



## Précisions "Pause apaisement"

### PAUSE APAISEMENT



#### Objectifs :

Rappeler à tous (joueurs, capitaines, entraîneurs) les règles de comportement et de responsabilité collective.  
Rétablir un climat serein et prévenir toute escalade conflictuelle.

#### Conditions :

Mise en place possible à **tous les niveaux de compétitions du District**.  
Durée laissée à l'appréciation de l'arbitre selon le contexte.

#### Définitions :

La pause d'apaisement est une **interruption temporaire du match**, décidée par l'arbitre, lorsque des **tensions manifestes** apparaissent entre les équipes ou les officiels.

L'arbitre réunit alors les **deux capitaines et entraîneurs** au centre du terrain pour rappeler les attentes avant la reprise.

Le jeu reprend par la reprise correspondant à l'arrêt (coup franc, touche, balle à terre...).

L'arbitre note la pause, ses motifs et les réactions observées dans son rapport.





# MODIFICATIONS LOIS DU JEU 2025/2026



## Collaboration capitaine – arbitre dans les situations de tensions

### COLLABORATION CAPITAINE



#### Objectifs :

Favoriser le **respect mutuel et améliorer le relationnel** entre joueurs et arbitres, surtout après des décisions importantes.  
Limiter les rassemblements intempestifs **autour de l'arbitre**, qui peuvent provoquer tension ou confusion sur le terrain.

#### Conditions :

Mise en place à **tous les niveaux de compétitions du District.**

#### Définitions :

Le capitaine de l'équipe est l'unique relais de l'arbitre.

Les capitaines d'équipe sont chargés **d'aider à éloigner** leurs coéquipiers de l'arbitre ;

Tout joueur qui s'approche de l'arbitre ou l'encercle **sans y être autorisé** doit être **averti** (carton jaune/blanc) ;

Le jeu reprend par la reprise correspondant à l'arrêt (coup franc, touche, balle à terre...).

Lorsque le gardien est capitaine, l'équipe doit désigner un joueur autorisé à s'approcher de l'arbitre **à la place du gardien**



# C'est avec grand plaisir que le District du Val-de-Marne vous annonce l'arrivée de nouveaux collaborateurs au sein de son équipe

Merci de leur réserver le meilleur accueil possible

## Rabah AIT ATMAN- 40 ans : CTD-PPF

*(Conseiller Technique Départementale – Projet de Performance Fédérale)*

Sa mission principale étant d'assurer la coordination du PPF sur notre territoire (Projet de Performance Fédérale) en lien avec les clubs et les instances fédérales.

Il sera responsable notamment de l'organisation des détectations et sélections, la mise en œuvre des formations ainsi que le suivi des sections sportives.

Rabah a une bonne connaissance de ses missions ayant œuvré au même poste dans le département de la Seine Saint Denis pendant 2 ans.

### Son parcours :



## Jérémy CORDON MELO - 21 ans : CTA

*(Conseiller territoriale en Arbitrage)*



### Ses missions principales :

- \*Développer et mettre en œuvre la politique départementale de l'arbitrage dans les domaines de la formation, du recrutement, de la détection et de la fidélisation des Arbitres
- \*Mener conjointement avec l'instance régionale des actions techniques et assurer l'animation de l'équipe départementale en arbitrage
- \*Venir en soutien des clubs dans le cadre de l'accompagnement à la sensibilisation à l'arbitrage et aider dans leurs missions, les bénévoles de la Commission d'Arbitrage

### Son parcours :

Arbitre depuis 7 ans (2018)

Arbitre Régional 3 Football / Régional 1 Futsal à la Ligue Paris Ile-de-France

Ancien candidat jeune arbitre de la fédération

Membre de CDA et Formateur au District depuis 2022

## **Inès YAGOUB – 26 ans: Contrat alternance Apprentissage**



Inès est en appui de l'équipe TECHNIQUE dans le cadre de sa formation « BEF P2 APPRENTISSAGE » (Brevet d'Entraîneur de Football en Apprentissage)

Elle aura en charge notamment :

- *Suivi et la préparation des dossiers de formations du District.*
- *Participera aux sélections « Filles » U14F et U15F*
- *Animera le Centre de perfectionnement U13F*
- *Suivra la Section Sportive - 1 séance par semaine*
- *Accueil téléphonique et physique au District*
- *Aider l'équipe technique dans toutes autres missions si besoin*

**Son parcours :**

- Master STAPS Entraînement et Optimisation de la Performance

Sportive

- Membre de la Commission Féminine depuis 3ans
- Membre de la Commission Technique depuis 1an
- Titulaire du BMF
- En cours de formation du BEF
- Éducatrice depuis 7ans

## **Sacha BELHASSEN : Service Civique (8 mois)**

Sacha sera une aide pour le service « Arbitrage » du District.

## **Lenny BENCHERIF : Contrat Alternance**

## **Colline DOS NASCIMENTO : Stagiaire**

Arriveront pour compléter l'équipe le 1<sup>er</sup> octobre 2025

Ils auront en charge principalement les dossiers suivants : « **Sport Handicap** » et « **Sport dans les Hôpitaux** »

# FORMATION/INFORMATION



## **Réunion d'information pour les nouveaux clubs,**

### **Mais également pour tous les clubs intéressés ayant des nouveaux dirigeants-es**

Dans la continuité et la volonté d'être au plus près des clubs et d'accompagner plus particulièrement les clubs nouvellement engagés dans les compétitions du district, le Comité Directeur organise, comme les années précédentes, une séance d'information / formation portant notamment sur l'utilisation de la FMI et de Foot Club. Une séance de questions réponses permettra également d'échanger sur les problématiques rencontrées par ces clubs dans la gestion administrative.

**Mardi 16 septembre 2025 à 18h00**

*Au Siège du District 131 Bld des Alliés - 94500 CHAMPIGNY SUR MARNE*

### **Ordre du jour**

- ✚ Utilisation « Foot club »
- ✚ FMI (*Feuille de match informatisée*)
- ✚ Questions diverses (\*)

(\*) Afin de pouvoir préparer au mieux cette réunion, merci de nous faire remonter vos questions, vos besoins, vos attentes... Pour cela il vous suffit de compléter ce document et de nous le retourner.

**Club** : .....N°Affiliation.....

**Président** (*Nom & Prénom*) :: ..... **Tél** : .....

**Autres Membres Du Club** (*Nom & Prénom et fonction*) :

1- .....

2- .....

**Question(s), besoin(s), Attente(s) que vous voulez aborder :**

.....  
.....  
.....

A Retourner pour le : **VENDREDI 12 SEPTEMBRE 2025**

Mail : [secretariat@districtvaldemarne.fff.fr](mailto:secretariat@districtvaldemarne.fff.fr)

[Comptant vivement sur votre présence](#)

[Bien Cordialement](#)

# HORAIRES OFFICIELS DES MATCHES

## Saison 2025/2026



### CHAMPIONNATS & COUPES

SAMEDI APRES-MIDI	
U14	16h00
U15	14h00
Séniors Féminines	16h00
SAMEDI SOIR	
Séniors	18h30
DIMANCHE MATIN	
CDM/Anciens/+45 ans	09h30
+55 ans	10h00
DIMANCHE APRES-MIDI	
Séniors	15h00
U16 & U18	13h00
U20	13h00

### FOOTBALL D'ANIMATION

U12/U13	14h00 & 15h00
U10/U11	10h00 & 11h00
U8/U9	09h30
U6/U7	11h00

**Fiche de candidature pour intégrer une Commission – DISTRICT 94 -**



**Nom :** ..... **Prénom :** .....

**Date de naissance :** ..... / ..... / ..... **Adresse e-mail :** .....

**COMMISSION(S) SOUHAITEE(S) :**

1. ....
2. ....

**Photo**



**Adresse de correspondance :** .....  
.....  
.....

**Tél. domicile :** ..... **Tél. port. :** .....

**Centres d'intérêt prioritaires** (ex. : arbitrage, football féminin, etc.) :

.....  
.....

**Compétences professionnelles pouvant être mises au service du football :**

.....  
.....

**ASSOCIATIONS SPORTIVES** : Vous avez recours à des **auto entrepreneurs** ou des **prestataires extérieurs** pour le fonctionnement de votre club ? **RESPECTEZ VOS OBLIGATIONS !**

La sous-traitance est une relation juridique complexe imposant au donneur d'ordre ( le club ) des obligations. Le donneur d'ordre doit procéder à des vérifications auprès du sous-traitant, au moment de la signature du contrat, puis tous les 6 mois jusqu'à la fin de la collaboration. Le club est tenu de respecter 2 obligations principales :

- **Le devoir de vigilance**
- **Le devoir de diligence**



## LE DEVOIR DE VIGILANCE :

Le Club a la responsabilité de vérifier l'identité de son prestataire. Cette obligation de vigilance est nécessaire dans tous les contrats d'un montant minimum de 5.000 euros hors taxes. Il faut alors vérifier si le sous-traitant est bien immatriculé, s'il est en situation régulière auprès de l'URSSAF et si son statut est valide, en sollicitant :

- une **attestation de vigilance de l'URSSAF** de moins de 6 mois prouvant qu'il est à jour de ses obligations fiscales et sociales ;
- **un document prouvant son existence, son immatriculation et portant le numéro de TVA intracommunautaire pour l'UE** : carte d'identification auprès du répertoire des métiers, extrait Kbis, récépissé du dépôt de déclaration auprès d'un CFE, avis de situation SIRENE pour les micro-entreprises ;
- **l'attestation A1 pour les salariés de l'UE** soumis aux règlements européens de coordination en matière de sécurité sociale et une attestation URSSAF pour les salariés hors UE.



## LE DEVOIR DE DILIGENCE

L'objectif est de **vérifier l'exactitude des informations transmises**. Pour cela, le club doit saisir, sur le **site de l'URSSAF**, le code de sécurité figurant sur l'attestation. Si le club découvre un manquement du sous-traitant dans ses obligations déclaratives, il doit aussitôt enjoindre son prestataire à faire cesser cette situation, en adressant une lettre RAR



## LES SANCTIONS :

Le manquement aux devoirs de vigilance et de diligence expose le club à **l'infraction de travail dissimulé**. Le club pourrait être considéré comme **solidaire du sous-traitant et assumer** les rémunérations, les indemnités, les impôts, les taxes, les cotisations, les pénalités et les majorations liées à la prestation, voire le remboursement des aides publiques dont aurait bénéficié le sous-traitant



# Pré-requis licences 25/26

Comme la saison dernière, nous vous recommandons de privilégier la dématérialisation notamment pour vos demandes de renouvellement et les nouveaux joueurs. A l'inverse, pour ce qui concerne les mutations (changements de club), nous vous préconisons de recourir au format papier.

Nous attirons votre attention sur les formalités que vous devez impérativement remplir dans Footclubs avant de pouvoir procéder à la saisie de vos demandes de licences - voir ci-après et ci-joint :

## 1. La saisie de l'adresse email personnelle et du numéro de téléphone portable du Président

A défaut de satisfaire à ce pré requis, la validation des membres du Bureau ne sera pas possible. **A retenir :**

- L'email principal du Président doit être différent de l'email officiel, de l'email principal, ou de l'email autre du club.
- Le numéro de mobile du Président doit être différent du mobile personnel, ou du mobile travail du club.

## 2. L'inscription et la validation des membres du Bureau

Les membres du Bureau suivants : Président, Trésorier et Secrétaire Général, doivent être renseignés et validés.

## 3. La signature du Contrat d'engagement républicain et de la note de conformité RGPD

Pour accéder au menu "Licences", il vous faudra cocher une case dans Footclubs attestant que vous avez pris connaissance de ce Contrat.

## 4. La validation du RIB du club (Menu "Organisation" puis "RIB Club")

Si le RIB enregistré dans Footclubs reste inchangé, il convient juste de le valider.  
En cas de changement, saisir le nouveau RIB et valider.

## 5. La saisie des licences de ces 3 membres du Bureau

**A défaut de réaliser cette étape, les demandes de licences saisies par le club pour ses joueurs, éducateurs, etc., ne pourront pas être vérifiées puis validées par le service des Licences de la Ligue.**



# Les Formulaires

## Demande de licences

Retrouvez dans la rubrique « **Formulaire Club** » de notre site tous les formulaires en lien avec les demandes de licences. Ces différents formulaires sont également consultables sur **Footclubs** (Organisation - Centres de gestion, puis cliquez sur le nombre en face de la Ligue dans la colonne « Documents »).

**NB : pour plus de facilité, les bordereaux de demandes de licences sont remplissables en ligne.**

Il est par ailleurs rappelé que les conditions d'assurance étant spécifiques à chaque Ligue Régionale, **seul le bordereau de demande de licence mis à votre disposition par la Ligue pourra être validé comme étant conforme !**



[Cliquez ici](#) pour retrouver les différents formulaires !

Comme chaque année, la **Ligue de Paris Île-de-France de Football** recrute pour son service « **Licences** » des saisonniers pour les mois de **Septembre & Octobre 2025**.

Merci de bien vouloir transmettre un **CV** et une **lettre de motivation** par **mail** à l'attention de **Ludovic Eouzan** l'adresse suivante [leouzan@paris-idf.fff.fr](mailto:leouzan@paris-idf.fff.fr)

# Procès-Verbaux

# COMMISSION DU CALENDRIER

(Championnats et Critériums Foot à 11)

Réunion du 04 septembre 2025

## INFORMATIONS CALENDRIERS 2025 & 2026

**Attention !** rappel, ne pas tenir compte des numéros des journées, mais des dates CALENDAIRES.

### CALENDRIERS

#### CDM D1

Les calendriers sont accessibles sur PORTAIL CLUB et sur le site internet du District.  
Un groupe de 16, **début de compétitions le 21 septembre 2025** (et non 28/09/25).

**Important !** A l'issue de de la saison, le groupe sera ramené à 10 clubs, il y aura autant de descentes que nécessaire.

#### U15 D2

Le calendrier paraîtra semaine prochaine.

### RAPPEL : MODIFICATIONS CALENDRIERS

#### U18 D2 :

- Poule A : Champigny FC prend la place de Creteil AC
- Poule B : Creteil AC prend la place de Champigny FC

#### +45 ans :

- Boissy FC 2 intègre le groupe B (alternance n°12)

#### +55 ans :

- Amical Club 2000 intègre le groupe A (alternance n°6)
- Retrait d'Orly AC 2 du groupe B

#### U16 D2 :

- Poule A : Le Perreux prend la place de Valenton FA
- Poule B : Valenton FA prend la place de Le Perreux

#### U16 D3.A :

**Suite à une erreur administrative, l'équipe de ST MAUR VGA 2 reste dans ce groupe qui passe de 10 à 11.**

**Attention !** le passage à groupe de 12 équipes en U16 D3 entraîne une descente de D3 en D4 à l'issue de la saison 2025 & 2026

Une journée est fixée le 20 décembre 2025, d'ores et déjà les clubs peuvent trouver un accord pour jouer avant cette date.

#### Seniors D2 :

Poule A : Vitry ES 1 prend la place de Bonneuil CSM 2  
Poule B : Bonneuil CSM 2 prend la place de Vitry ES 1

#### Seniors D3.B :

**Suite à une erreur administrative, l'équipe de ORLY AVS intègre ce groupe qui passe de 10 à 11.**

**Attention !** le passage à un groupe 12 équipes en SENIORS D3 entraîne une descente de D3 en D4 à l'issue de la saison 2025 & 2026

## RAPPEL : Début des Compétitions

<b>Seniors D1 (Groupe 12) :</b>	Samedi 20 septembre 2025
<b>Seniors D2 (2 Groupes 12) :</b>	Dimanche 21 septembre 2025
<b>Seniors D3 (2 Groupes de 10)</b>	Dimanche 05 octobre 2025
<b>CDM D1 (1 Groupe de 14)</b>	Dimanche 21 septembre 2025
<b>Futsal D1 5 (Groupe de 10)</b>	Samedi 20 septembre 2025
<b>Jeunes (U18 &amp; U16) (Groupes 10)</b>	Dimanche 05 octobre 2025
<b>U15 D1 (Groupe 12)</b>	Samedi 27 septembre 2025
<i>(Une D2 sera constituée à la rentrée avec les nouveaux engagements)</i>	
<b>U14 D1 (Groupe 12)</b>	Samedi 27 septembre 2025
<b>U14 Phase de brassage</b>	<b>Samedi 05 octobre 2025</b>
<b>Anciens D1 et D2 (groupes 12)</b>	Dimanche 21 septembre 2025
<b>Anciens D3 (groupes 14)</b>	Dimanche 21 septembre 2025
<i>(Suppression de la D4 Anciens suite au non-réengagement de nombreuses équipes)</i>	
<b>Anciens +45 Ans (groupes 12)</b>	Dimanche 21 septembre 2025
<b>Anciens +55 Ans (groupes 10)</b>	Dimanche 05 octobre 2025

# ANNEXES





## CATEGORIES D'AGES

HOMMES			FEMMES		
CATEGORIE	PRATIQUES	NAISSANCE	CATEGORIE	PRATIQUE	
<b>ANCIENS +55 ans</b>	Licence Vétérans <i>Championnat Foot à 9</i>	Dès 55 ans			
<b>ANCIENS +45 ans</b>	Licence Vétérans <i>Championnat Foot à 11</i>	Dès 45 ans			
<b>ANCIENS</b>	Licence Vétérans <i>Championnat Foot à 11</i>	<b>1991</b>			
<b>SENIORS</b>	Licence Seniors <i>Championnat Foot à 11</i>	<b>2005</b>	<b>SENIORS F</b>	Licence U19F <i>Championnat Foot à 11</i>	
<b>U20</b>	Licence U20 Licence U19 <i>Championnat Foot à 11</i>	<b>2006</b> <b>2007</b>			
<b>U18</b>	Licence U18 Licence U17 <i>Championnat Foot à 11</i>	<b>2008</b> <b>2009</b>	<b>U18F</b>	Licence U18F Licence U17F Licence U16F <i>Championnat Départemental et Régional Foot à 8 ou à 11</i>	
<b>U16</b>	Licence U16 Licence U15 <i>Championnat Foot à 11</i>	<b>2010</b> <b>2011</b>			
<b>U14</b>	Licence U14 Licence U13 <i>Championnat Foot à 11</i>	<b>2012</b> <b>2013</b>	<b>U15F</b>	Licence U15F Licence U14F <i>Championnat Départemental à 8 ou Régional à 11 ou mixité</i>	
<b>U13</b>	Licence U13 Licence U12 <i>Critérium Foot à 8 (14 dates)</i>	<b>2013</b> <b>2014</b>			
<b>U11</b>	Licence U11 Licence U10 <i>Critérium Foot à 8 (14 dates)</i>	<b>2015</b> <b>2016</b>	<b>U13F</b>	Licence U13F Licence U12F <i>Critérium départemental ou Mixité</i>	
<b>U9</b>	Licence U9 Licence U8 <i>Plateaux Foot à 5 (14 dates)</i>	<b>2017</b> <b>2018</b>			
<b>DEBUTANTS</b>	Licence U7 Licence U6 <i>Plateaux Foot à 3, 4 ou 5 (9 dates)</i>	<b>2019</b> <b>2020</b>	<b>U11F</b>	Licence U11F Licence U10F <i>Critérium départemental ou Mixité</i>	
<b>U7</b>	Licence U6 <i>5 ans révolus</i>	<b>2021</b>			
<b>DEBUTANTS</b>	Licence U9 Licence U8 <i>Plateaux Foot à 5 (14 dates)</i>	<b>2017</b> <b>2018</b>	<b>U9F</b> <b>DEBUTANTES</b>	Licence U9F Licence U8F <i>Critérium départemental ou Mixité</i>	
<b>DEBUTANTS</b>	Licence U7 Licence U6 <i>Plateaux Foot à 3, 4 ou 5 (9 dates)</i>	<b>2019</b> <b>2020</b>			
<b>DEBUTANTS</b>	Licence U6 <i>5 ans révolus</i>	<b>2021</b>	<b>U7F</b> <b>DEBUTANTES</b>	Licence U7F Licence U6F Licence U6F <i>Mixité</i>	

# RENT A CAR

**+ PROCHE, - CHER**

## OFFRE SPÉCIALE

Pour les licenciés du District du  
Val-de-Marne de Football



**10 % de réduction\***

sur le montant de votre location  
avec le code : **RAC-DISTRICT10**

À très bientôt dans nos agences !



Offre valable jusqu'au 31/12/24 pour la location d'une voiture ou d'un véhicule utilitaire dans les agences Rent A Car du Val-de-Marne participantes (Champigny-sur-Marne, Charenton-le-Pont, Saint-Maur-des-Fossés, Créteil/Bonneuil, Vitry-sur-Seine et Choisy-le-Roi). Valable sur les tarifs publics en vigueur, hors promotions en cours, hors service Aller Simple, selon les conditions générales de location disponibles en agences, sous réserve de disponibilité. Sur présentation d'une licence d'un club du District du Val-de-Marne de Football (licence en cours) pour le retrait du véhicule.

**LOCATION DE VÉHICULES**

**rentacar.fr**  
0 891 700 200 Service 0,20 €/min  
\* prix appel

## Tarifs DISTRICT FOOTBALL VAL-DE-MARNE TTC 2024 Véhicules de tourisme

Catégories	Exemple de modèle	1 à 3 jours		4 à 8 jours		9 à 15 jours		16 à 29 jours		30 jours et +	
		Prix par jour HT		Prix par jour HT		Forfait Mensuel		Forfait Mensuel		Prix total mensuel	
		100 km/jour	100 km/jour	100 km/jour	100 km/jour	100 km/jour	100 km/jour	100 km/jour	100 km/jour	3000 km	KM supp
A	108, Twingo ou similaire	45,53	34,15	28,22	24,13	22,37	671,10	0,23			
B	CITADINE 5P	49,76	37,32	30,85	26,38	25,15	754,50	0,24			
BP	CITADINE 5P BOITE AUTO	54,00	40,50	33,48	28,62	27,31	819,30	0,24			
C	AFFAIRE	64,58	48,44	40,04	34,24	30,74	922,20	0,25			
CP	AFFAIRE BOITE AUTO	68,82	51,61	42,67	36,48	32,15	964,50	0,25			
D	CONFORT	73,06	54,79	45,30	38,72	37,74	1 132,20	0,28			
DP	CONFORT BOITE AUTO	80,47	60,35	49,90	42,65	39,38	1 181,40	0,28			
DMP	MULTISPACE	88,51	66,38	54,88	46,92	40,66	1 219,80	0,29			
E	BERLINE	100,16	75,12	62,10	53,09	44,72	1 341,60	0,00			
EP	BERLINE BOITE AUTO	109,06	81,79	67,62	57,80	46,13	1 383,90	0,31			
F	MINIBUS 9 places	146,92	110,18	91,08	77,87	63,53	1 905,90	0,34			
FP	MONOSPACE 7places	140,82	105,61	87,31	74,64	55,91	1 677,30	0,34			

\* Tarifs non applicables du 1er Juin au 31 août

TARIF EN € TTC TVA : 20 %

Validité : Du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024

### ASSURANCES

Garantie dommages (CDW) :

Garantie vol (TP) :

Assistance 24H/24 :

Inclus

Inclus

Inclus

Tampon et signature